



PORTE DE ST CYR – RN 10
78210 ST CYR L'ÉCOLE
Tél : 01.39.53.56.56



PORTE DE ST CYR – RN 10
78210 ST CYR L'ÉCOLE
Tél : 01.39.53.76.55



PORTE DE ST CYR – RN 10
78210 ST CYR L'ÉCOLE
Tél : 01.39.53.37.60



Branche INRA

MESSAGE INTERSYNDICAL CGT - CFDT - CFTC - SUD

après le Conseil Scientifique de l'INRA

Le CSN, le 6 mai 2008

Les quatre organisations syndicales de l'INRA ont fait la déclaration commune suivante lors de la réunion extraordinaire du Conseil Scientifique National de l'INRA, le mardi 6 mai 2008 :

« Après le pacte pour la recherche, la mise en place de l'ANR, de l'AERES et de la loi LRU, le rapport de la commission présidée par Jacques Attali, le rapport d'Aubert, le discours du Président de la République et pour finir la lettre de mission de la Ministre de la recherche à la présidente du CNRS interpellent l'INRA.

Nombre de ces documents expriment une critique parfois virulente des organismes : incapacité à définir une politique à l'échelle nationale, insuffisance de l'évaluation, distance trop grande avec l'enseignement supérieur, incapacité de répondre à temps aux demandes de la société, inertie de la gestion...

Les 4 organisations syndicales de l'INRA estiment, quant à elles, nécessaire de préserver, dans le dispositif de recherche, l'existence d'un organisme national de recherche comme l'INRA qui au contraire :

- *procède régulièrement et avec une efficacité mesurable, à l'élaboration d'une stratégie nationale qui permet à la fois d'optimiser son dispositif expérimental et ses équipes de recherches,*
- *est associé à de nombreuses unités d'enseignement à l'Université, dans les écoles d'agronomie et vétérinaires, auxquels il apporte un soutien irremplaçable et largement apprécié,*
- *entend construire avec de nombreux partenaires une offre de recherche au plus près des attentes de la société, comme en témoigne par exemple l'adéquation de son dispositif aux questions soulevées lors du Grenelle de l'environnement (impacts du changement climatique, agro carburants, innovation génétique, innovation au service de l'industrie...)*

Certaines propositions de réformes ou « décisions » sont pour nous incompatibles avec nos missions :

- *réduction des EPST au rôle d'agence de moyens*
- *transformation programmée du CNRS et de l'INSERM en Instituts thématiques qui a toutes les chances d'aboutir à un démantèlement larvé de*



l'INRA, avec par exemple le projet d'Institut de Biologie Végétale CNRS/INRA en discussion

- *recrutement de chercheurs sur des contrats à durée déterminée de 4 ans renouvelables une fois*
- *forte réduction des moyens récurrents au profit de moyens attribués sur des projets à court terme.*
- *Et d'une manière générale tout ce qui contribue à la précarité et à la mobilité forcée des emplois ITA ou Chercheurs, comme par exemple le recours systématique aux CDD sur contrats dans les projets ANR*

Les enjeux de la recherche agronomique sont décisifs pour la mise en place d'un développement durable et dans un contexte international où les enjeux de la production agricole sont de plus en plus prégnants. Maintenir un Institut National de Recherche publique Agronomique, avec l'ensemble de ses prérogatives et de ses champs disciplinaires est un atout majeur, il est une des clefs de cette dynamique. Les 4 organisations syndicales de l'INRA expriment leurs plus grandes réserves sur le projet de regroupement dès fin juin de toutes les forces de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique qui a été avancé par le Président de la République. Autant une harmonisation des recherches dans ce domaine peut s'avérer souhaitable, autant nous ne saurions accepter une fusion remettant en cause le statut d'EPST s'accompagnant de réductions d'effectifs en titulaires et de moyens.

Les 4 organisations syndicales de l'INRA appellent donc le gouvernement à conforter l'INRA et à renforcer son autonomie pour programmer ses travaux de recherche et de développement dans le cadre de ses missions. L'INRA doit rester l'opérateur de ses recherches, disposer de ressources suffisantes, en quantité et en qualité, et être doté de collectifs scientifiques pérennes fondés sur des personnels titulaires. Les liens avec l'Université doivent être confortés dans le respect des cultures et des prérogatives de chacun des partenaires. »

Lu au CSN, le 6 mai 2008

